

N/REF : 28/02/2025 17H36 C:009577 I:10707

V/Email reçu le Vendredi 28/02/2025 à 17H36

SELON DEVIS N° 5020131

MR ROUZEL SYLVAIN

**28 BD DE SEBASTOPOL
75004 PARIS**

IMMEUBLE : 34BIS VASSELLOT
34BIS RUE VASSELLOT
35000 RENNES

Rennes, le 19 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 34BIS VASSELLOT - EWEN LEFEUVRE 07 69 15 59 73

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5020131 du 28/02/2025 d'un montant de
1107.89 € TTC

Donneur d'ordre : _ PERMANENCE AXA

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 07/03
PRISE DE RDV POUR LES ACCES.
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL.
COUPURE EAU.
ISOLATION ÉLECTRIQUE DU CHAUFFE-EAU.
VIDANGE DU CHAUFFE-EAU.
DÉPOSE ET ENLEVEMENT CHAUFFE-EAU.
FOURNITURE, POSE ET RACCORDEMENT NOUVEAU CHAUFFE-EAU.
ADAPTATION ÉVACUATION ET ALIMENTATION.
REMISE EN EAU.
REMISE EN TENSION.
CONTRÔLE ÉTANCHÉITÉ.
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT.
NETTOYAGE CHANTIER.

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 07/03/25 à 15H10 M. S. ROUZEL

JR TT Email envoyé le 28/02/25 à 16H25 M. S. ROUZEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail, conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	1007,18	1007,18
	TOTAL H.T.		1007,18
	T.V.A. a 10,00%		100,71
	TOTAL T.T.C.En EURO		<u>1107,89</u>

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.